

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 36

N°165

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leïla, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Patrick LE HYARIC
Madame Thérèse MBONDO
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Benoît LOGRE
Madame Nadia LENOURY

Madame Maria MERCADER Y PUIG
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/

OBJET : Avenant n° 2 au marché de souscription des contrats d'assurance de la Ville pour les années 2015 -2019 - lot 2 ' responsabilité civile '. Approbation et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi de santé du 26 janvier 2016 autorisant la pratique des IVG par aspiration dans les centres municipaux de santé ;

Vu le décret 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics et notamment son article 20 ;

Considérant qu'il ya lieu de contractualiser, par avenant, l'extension de garantie du lot n° 2 « responsabilité civile » du marché de souscription des contrats d'assurance de la Ville pour les années 2015 – 2019, afin de couvrir la responsabilité de la Collectivité dans le cadre de la réalisation de quarante IVG par aspiration chaque année, par les professionnels de santé du Centre Municipal de Santé.

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°1 (ou 2) au lot n° 2 « responsabilité civile » du marché de souscription des contrats d'assurance de la Ville pour les années 2015 - 2019.

Cet avenant qui permet l'extension de garantie aux actes d'IVG par aspiration pratiqués par les professionnels de santé du CMS n'emporte aucune augmentation du montant du marché.

AUTORISE la Maire à signer cet avenant avec la SMACL titulaire du marché.

Reçu en préfecture le : 22/09/17

Publié le : 22/09/17

Certifié exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

